

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 57 (1912)
Heft: 8

Artikel: La lunette de pointage à trait de mire déplaçable pour mitrailleuses et fusils
Autor: Hubner
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339434>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Lunette de pointage à trait de mire déplaçable pour mitrailleuses et fusils.

Ces dernières années, non seulement les portées des pièces d'artillerie ont considérablement augmenté, mais de même celles des fusils, si bien que réduit à sa vue le tireur ne peut les utiliser jusqu'à leur extrême limite. Les erreurs ordinaires du pointage sans lunette croissent avec la distance dans une proportion telle que l'emploi d'armes à feu ne répondant même que de loin aux exigences modernes nécessite des instruments optiques de pointage. Comme on sait, l'emploi de lunettes de pointage élimine immédiatement toutes les erreurs inhérentes à l'œil du tireur; car ces lunettes amènent dans le même plan l'image du but et la croisée de visée, qu'elles placent à une même distance de l'œil. Les deux images sont donc vues par le pointeur dans des conditions parfaitement identiques, c'est-à-dire avec *la même précision*. L'adoption de lunettes de pointage pour mitrailleuses et fusils, très consciencieusement préparées par une nouvelle invention de la Rheinische Metallwaaren-und Maschinenfabrik, à Dusseldorf-Derendorf, ne peut être accueillie qu'avec la plus grande satisfaction. Cette invention consiste en une « lunette de pointage à trait de mire déplaçable. » Un brevet de l'empire d'Allemagne ainsi que plusieurs brevets étrangers ont été pris pour ce nouvel appareil optique, que fabrique la maison « Carl Zeiss » à Iéna.

Pour que l'enveloppe de refroidissement du canon ne réduise pas par interposition le champ de la *lunette de pointage des mitrailleuses*, l'objectif de la lunette a été disposé à 60 mm. au-dessus de l'oculaire. La lunette de pointage est une lunette à prismes, grossissant 3 fois et dont le champ de vision a 12 degrés. Une plaque graduée mobile, placée excentriquement devant l'oculaire, peut subir une rotation au moyen d'une poignée à ailettes. Les distances inscrites sur cette plaque graduée croissent, de 100 en 100 mètres, depuis 400 jusqu'à 2000 m. Les

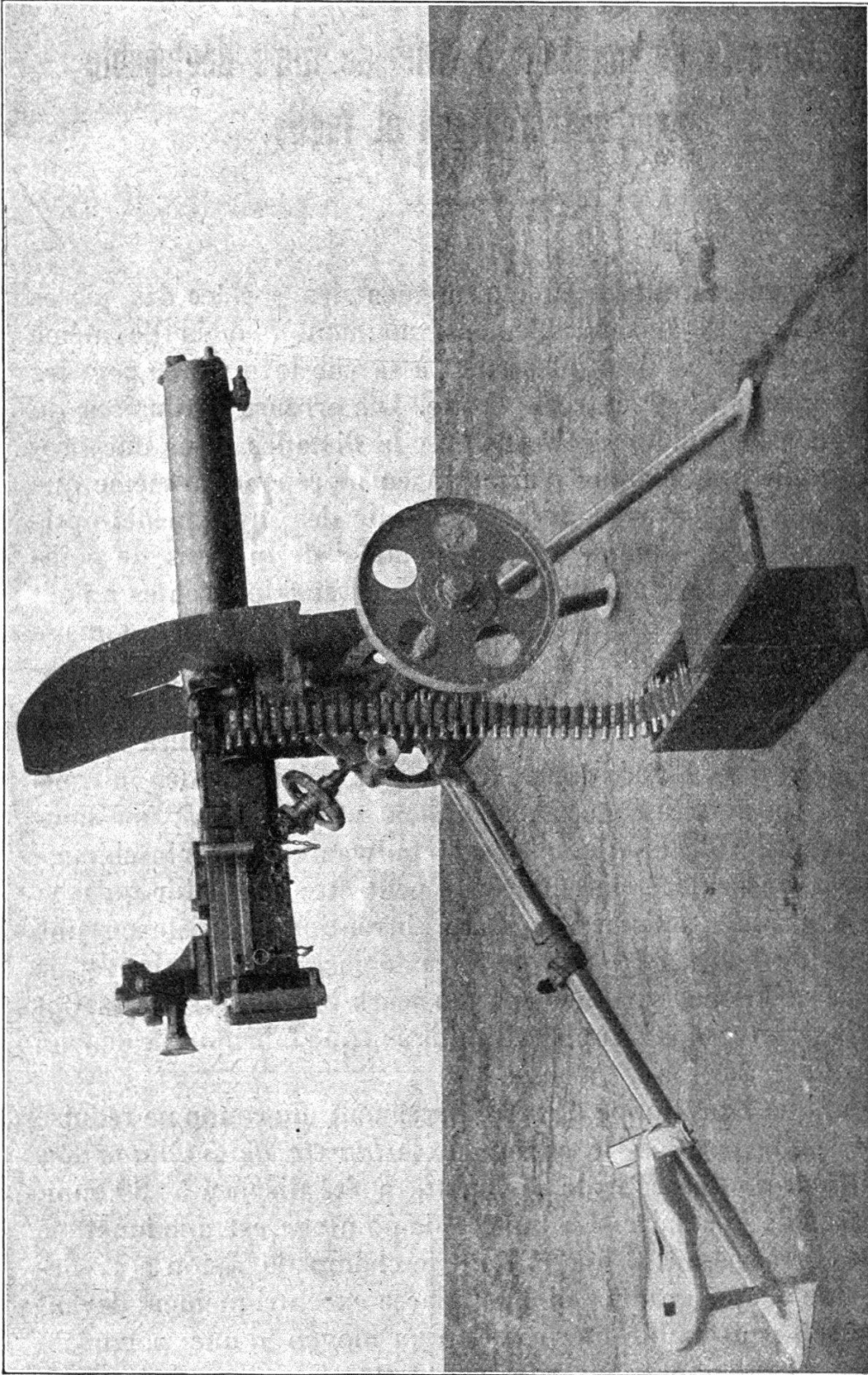


FIG. 1. — Mitrailleuse munie de la lunette de pointage.

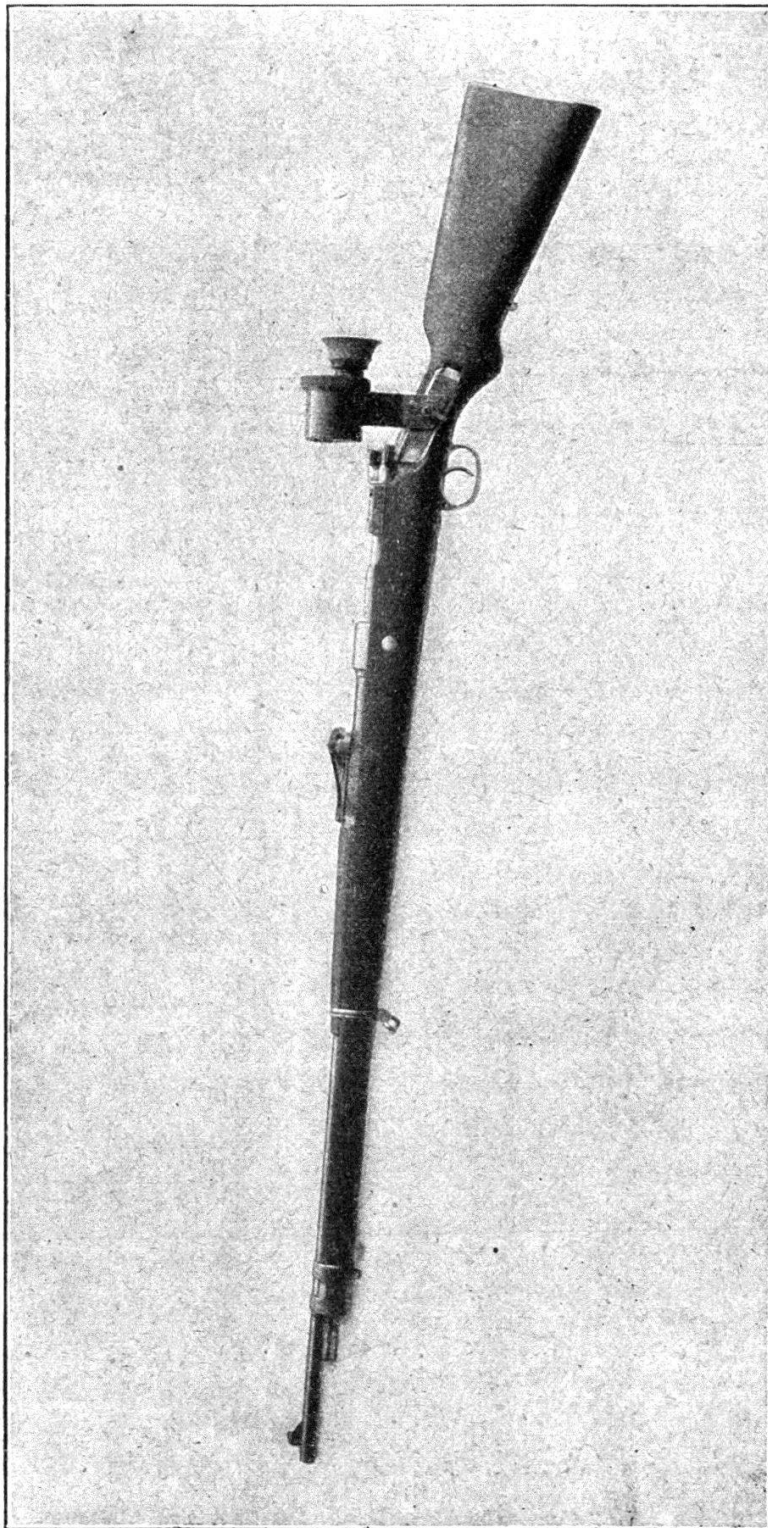


FIG. 2 — Fusil muni de la lunette de pointage.

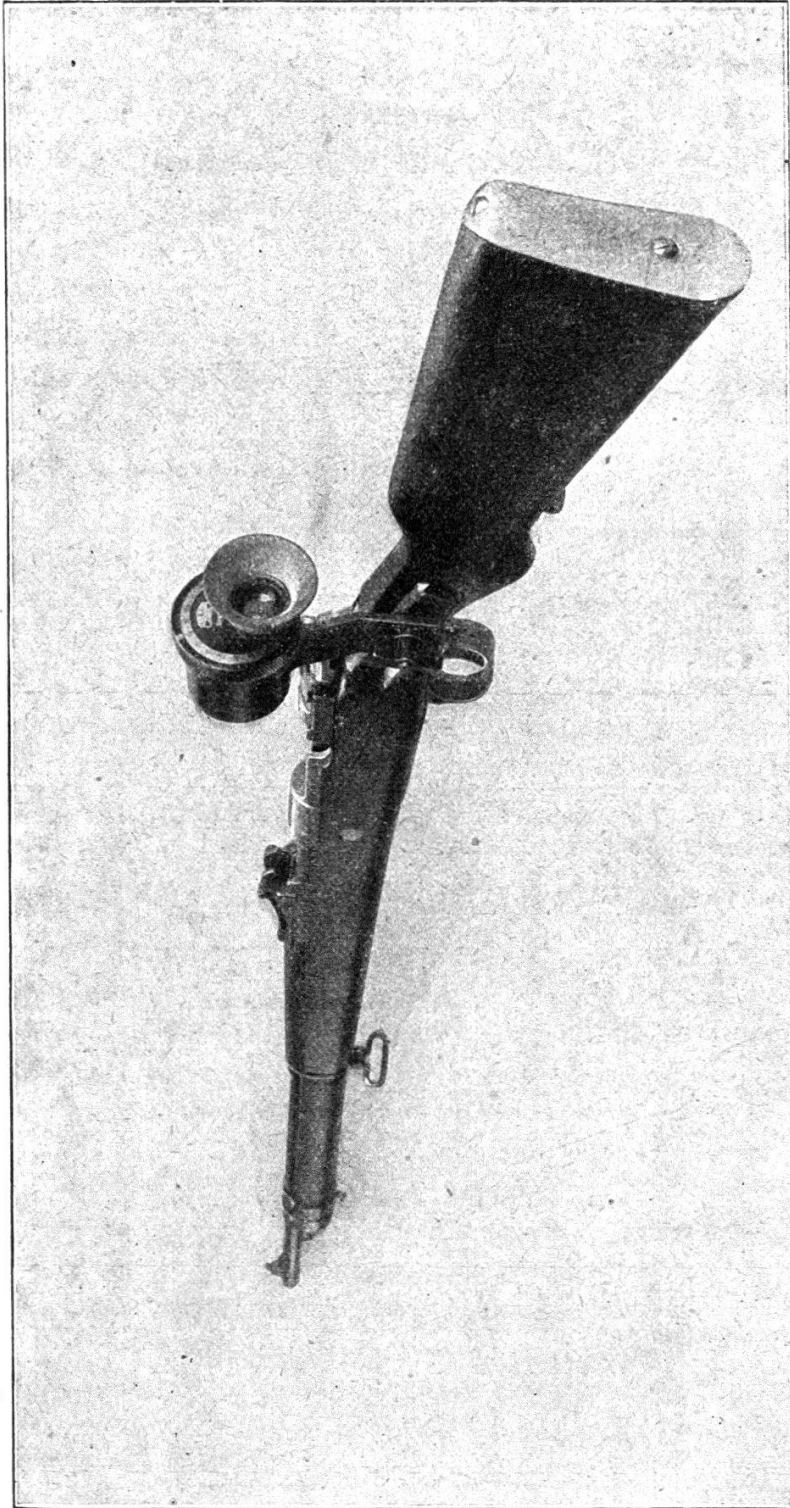


FIG. 3. — Fusil muni de la lunette de pointage.

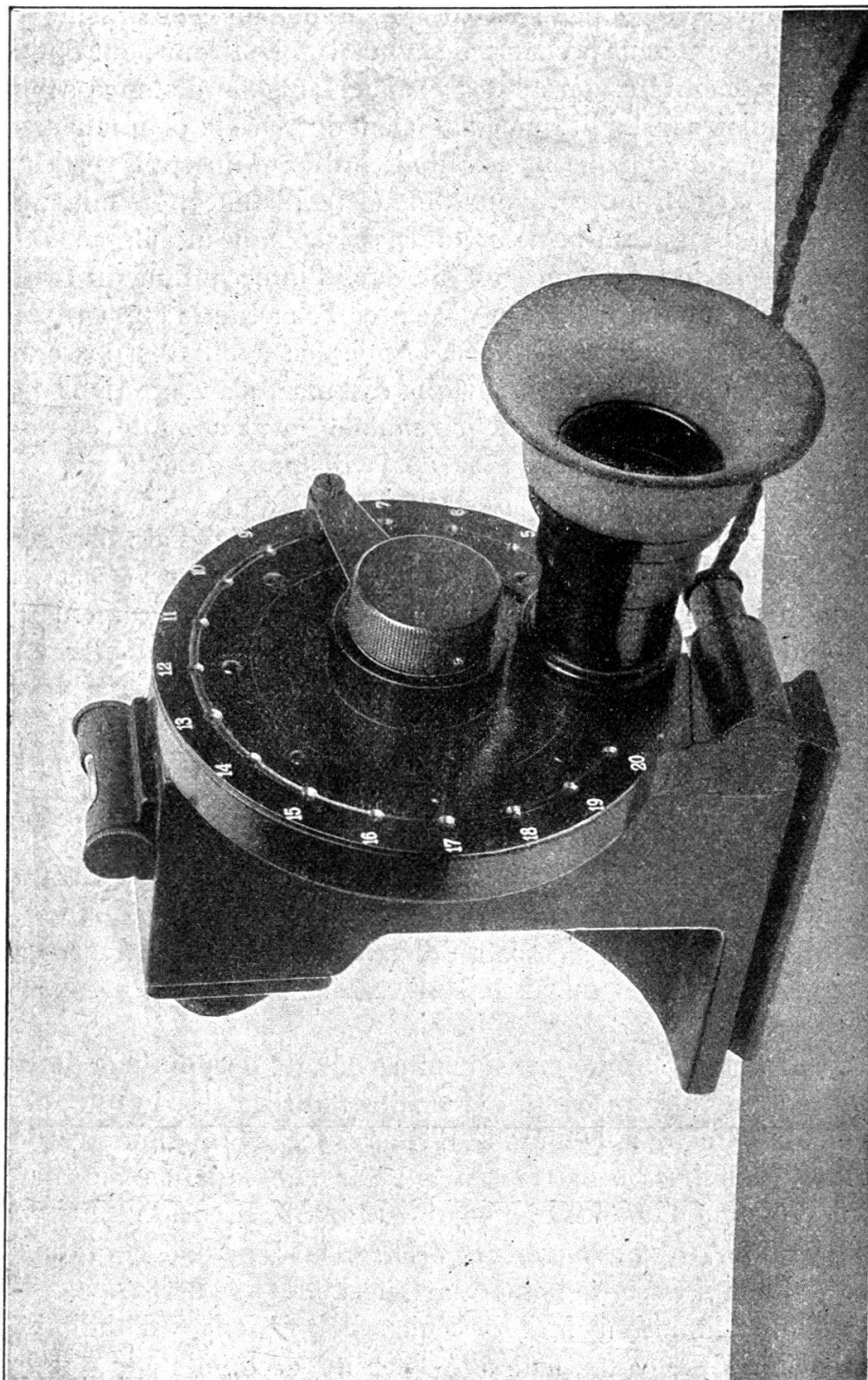


FIG. 4. — Lunette de pointage.

chiffres qu'on lit sous les traits indiquent les distances correspondantes. Pendant le pointage les chiffres des distances se dessinent très distinctement dans le champ de la lunette. Le tireur peut donc opérer avec facilité et sûreté des changements de distance sans quitter l'oculaire de l'œil. Immédiatement derrière la plaque rotative graduée, une plaque fixe graduée présente un trait vertical interrompu en son milieu. Pour donner la distance, on fait, au moyen de la poignée à ailettes, tourner la plaque mobile et l'on amène le trait de la distance voulue dans l'interruption du trait vertical de la plaque fixe. Afin d'assurer l'exactitude et la rapidité du placement de la distance, la poignée à ailettes possède une goupille à ressort, qui, à chaque distance, s'engage dans un repos et maintient ainsi la plaque mobile en place. Elle empêche tout déplacement accidentel de la distance donnée par le tireur. Pour fixer mieux encore le placement de la distance, on emploie une vis facile à serrer. Un niveau à bulle d'air disposé transversalement sur la lunette de pointage, et pour l'observation duquel une échancrure permet de discerner clairement la position de la bulle entre ses repères, a pour objet d'obvier au devers de l'arme et d'éliminer ainsi les écarts latéraux. On peut encore constater le devers à l'aide d'un trait marqué sur la plaque fixe, trait qui, s'il y a devers, s'écarte de sa position normale. Les traits de mire sont équidistants sur la plaque graduée mobile qui est en verre. Ils sont disposés de façon à ce que n'apparaisse jamais dans le champ de la lunette que le trait portant le chiffre de la distance correspondante. Une autre graduation, dont les traits sont de même équidistants, permet également de lire les chiffres de distance à l'extérieur sur la poignée à ailettes.

L'instrument optique choisi comme lunette de pointage de la Rheinische Metallwaaren-und Maschinenfabrik possède une très grande luminosité : la pupille d'émergence a un diamètre de 6,8 mm. Les buts à battre peuvent par conséquent être bien reconnus même par un temps sombre. Pour l'emploi de nuit, on peut au travers d'une ouverture éclairer la lunette de pointage à l'aide d'une source de lumière artificielle. On se sert à ce dessein d'une lampe à incandescence à filament métallique, avec tension de 2 volts, actionnée par un accumulateur que le tireur porte à son ceinturon. L'accumulateur peut assurer l'éclairage pendant 7 heures environ.

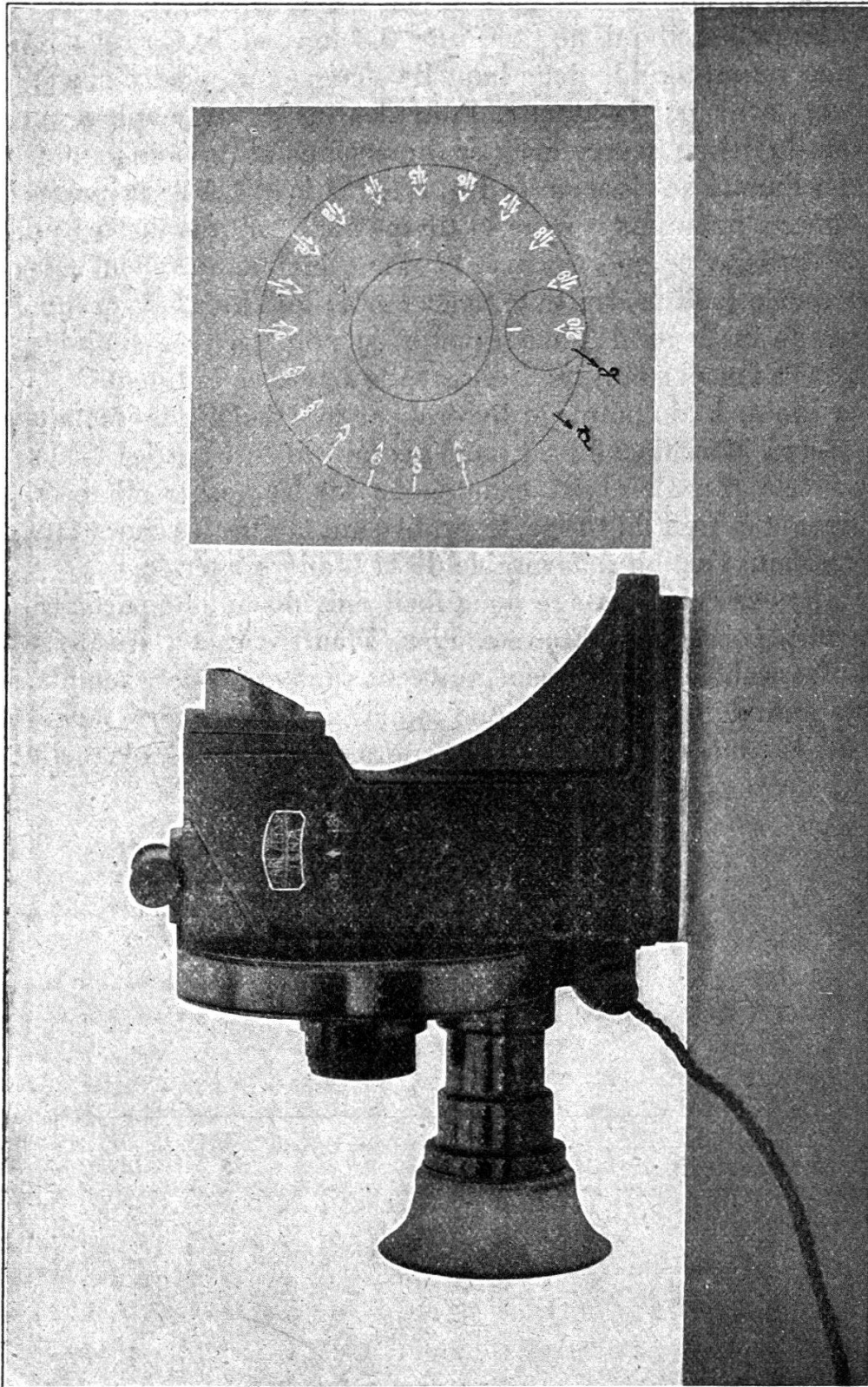


FIG. 5. — Profil de la lunette et plaque indicatrice des distances.

Il est en outre possible de déterminer au moyen de la lunette de pointage la largeur des buts et leur distance. Sur la mitrailleuse, un appareil qui ne pèse que 0,8 kg. est fixé à cet effet dans une rainure-guide dans laquelle s'engage un pied à queue-d'aronde porté par la lunette. Pour les fusils, on emploie un appareil du même genre, mais de dimensions et de poids moindres. La lunette se visse sur le fût. La grande utilité de la lunette de pointage, notamment pour le tir au fusil, est manifeste: un chef de groupe équipé du fusil et d'une jumelle ne peut employer que le fusil seul ou la jumelle, tandis qu'un chef de groupe portant un fusil muni d'une lunette de pointage est toujours prêt à faire feu pendant qu'il observe le but avec la lunette.

Les lunettes de pointage livrées par la Rheinische Metallwaaren-und Maschinenfabrik pour les mitrailleuses et les fusils ont une tête d'oculaire en caoutchouc tendre, assez allongée, s'appliquant à l'œil du tireur, le protégeant contre les chocs tout en empêchant l'action défavorable de la lumière latérale.

Les lunettes de pointage pour fusil ont, dit-on, été partiellement adoptées par un Etat étranger. D'autres Etats, si les résultats favorables se confirment, suivront sans doute cet exemple. Si l'adoption du fusil automatique comme arme de guerre se généralise, la lunette de pointage deviendra une nécessité à laquelle on ne pourra plus se soustraire.

HUBNER,
Lt-Colonel à d.

